



Délai de prescription de recouvrement de créances

Par **Maya74**, le **17/05/2019** à **09:51**

Bonjour, j'aimerais avoir un avis sur une situation précise.

Mx habite en Suisse et fait des travaux dans sa maison en France. Pour des raisons diverses le crédit n'est pas remboursé. Il y a eu un jugement en 2005 mais aucune notification faite à Mx. Il revient vivre en France en 2019 et fait l'objet d'une saisie attribution sur son compte bancaire. Soit 14 ans après le jugement ? De plus il n'a pas été notifié par l'huissier 8 jours après l'information auprès de sa banque. Est-ce légal ? Ou l'exécution de la peine n'est pas prescrite ? Merci beaucoup pour vos éclairages sur cette situation. Cordialement